

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin
Le Cailar - Vauvert

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE

Le Président,
André BRUNDU



Communauté de Communes De Petite Camargue

Rapport annuel sur le Service Public de
prévention et de gestion des déchets.

Exercice 2022

Service Environnement
706 Avenue Ampère- Zone Industrielle – 30600 Vauvert
T. 04 66 51 19 21 / F.04 66 51 19 92

Président,
M. BRUNO

2022 La transition écologique est lancée !

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

La Loi dite « Barnier » du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret N°2015-1827 du 30 Décembre 2015, qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Ce rapport contient ces deux grands types d'indicateurs qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Les indicateurs présents dans ce rapport ont pour vocation de présenter l'ensemble des activités de l'année 2022 du service gestion des déchets de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

2022 : une étude confiée à la CEREG/ESPELIA

L'étude confiée à la CEREG/ESPELIA a permis de disposer d'un diagnostic objectif du fonctionnement du service environnement. Elle a par ailleurs émis des préconisations d'amélioration de fonctionnement notamment dans la gestion des déchetteries. Elle a également précisé les obligations réglementaires qui s'imposent à la communauté de communes relatives à la compétence « gestion des déchets », comme la mise en œuvre, à compter de janvier 2024, de la sortie des biodéchets des ordures ménagères.

Le 12 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé de supprimer la redevance spéciale. Des dispositions ont été prises pour limiter l'apport de déchets issus des ordures ménagères auprès des gros producteurs, soit 2640 litres par semaine (hors tri sélectif).

INDICATEURS TECHNIQUES

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) regroupe les communes d'Aimargues, d'Aubord, de Beauvoisin, de Le Cailar et de Vauvert, 27136 habitants. (Selon INSEE 2019).

Ces communes ont délégué leurs compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à la Communauté de communes de Petite Camargue en novembre 2001.

L'ensemble de la population des communes a accès aux services des collectes des déchets et aux 4 déchetteries intercommunales (Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert).

La Communauté de communes de Petite Camargue a une superficie de 203.59 Km² avec une densité de 133 habitants au Km².

Définitions :

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». (Article L-541-1 du Code de l'Environnement).

Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination – des déchets.

L'article L5214-16 du CGCT, modifié par la loi NOTRE, confie aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre les compétences de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Ils peuvent faire le choix de séparer la compétence de collecte des déchets de la compétence de traitement des déchets. Les structures assurant le traitement de déchets regroupent généralement plusieurs structures n'exerçant que la compétence de collecte.

Les régions sont quant à elles chargées d'assurer la planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets.

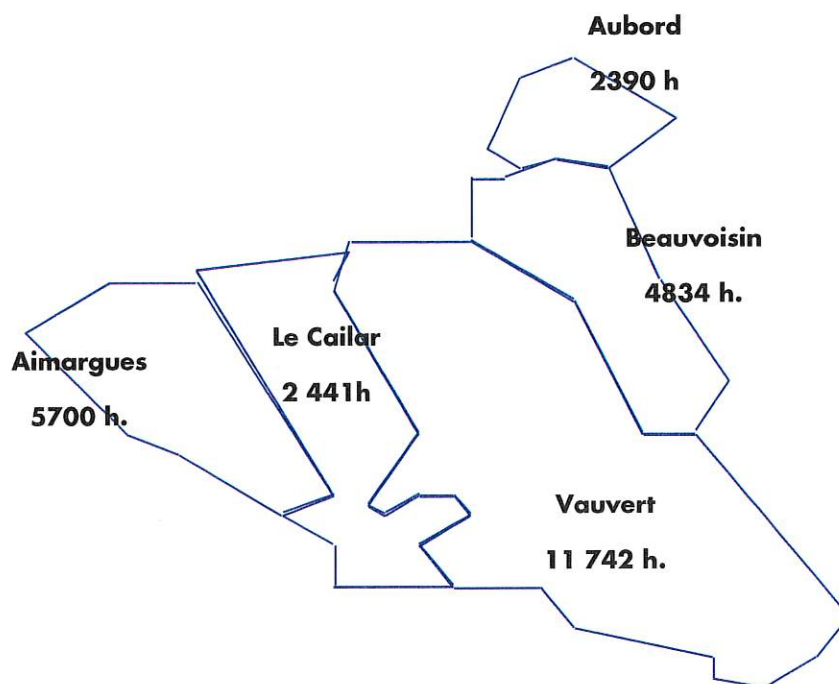
Les déchets exclus du service

De manière générale, les déchets des activités économiques ne relèvent pas du service public de gestion des déchets : les collectivités peuvent cependant faire bénéficier les professionnels de ce service, pour certains types de déchets appelés « déchets assimilés », pour lesquels il n'existe pas de sujétions techniques particulières par rapport à la gestion des déchets des ménages.

Les collectivités peuvent fixer des limites de quantités pour la prise en charge de ces déchets assimilés.

Les professionnels qui n'entrent pas dans le champ du service public de gestion des déchets doivent assurer eux-mêmes la gestion de leurs déchets, par exemple en contractualisant avec un prestataire privé pour l'enlèvement et la gestion de leurs autres déchets, dans le respect des exigences réglementaires concernant le tri des déchets des professionnels.

Territoire desservi (population légale Insee au 1^{er} janvier 2022)



Présentation du service environnement

Le service environnement est constitué de l'équipe de travail suivante :

- 1 responsable de service,
- 4 agents administratifs
- 1 agent technique SPANC (1)
- 12 gardiens de déchetteries .
- 2 employés délégués au ramassage d'encombrants et de végétaux en porte à porte
- 2 employés détachés auprès de la société de collecte des déchets ménagers.

Soit au total 22 personnes aux tâches clairement définies.

Les missions du personnel du service environnement de la CCPC :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics
- Prendre en compte les demandes des usagers et essayer de les résoudre,
- Conseiller les usagers,
- Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population en lien avec le Service Communication de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- Assurer des interventions pédagogiques sur le tri dans les établissements scolaires,
- Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets,

- Assurer une veille juridique, technique, financière
Président, le vice-président délégué et les Environnement, dans leurs prises de décisions,
- Assurer le fonctionnement administratif quotidien d'une collectivité territoriale,
- 1 poste d'ambassadrice de tri principalement orienté sur les réclamations dans quatre communes (Aimargues, Aubord, Beauvoisin et Le Cailar) et ce, en lien avec le service de collecte, et la sensibilisation au tri sélectif dans les écoles élémentaires des 5 communes membres.
- 1 poste d'ambassadrice plus axé sur la gestion du tri sélectif dans les habitats verticaux, les réclamations et refus de tri sur la Communes de Vauvert et ce, en lien avec le service de collecte, et la sensibilisation au tri sélectif dans les écoles maternelles des 5 communes membres.
- 1 poste administratif plus orienté sur l'accueil, les DDM (2) et D3E (3), les écrits et la gestion des fournitures administratives pour l'ensemble de la CCPC ;
- 1 poste administratif qui accueille et réceptionne les nombreux appels téléphoniques, élabore les indicateurs du service, récence les entreprises et administrations, commande les bacs et suit les demandes des administrés. Plus de 1200 appels téléphoniques par mois, répartis sur différentes demandes :

Appels entrants	Encombrants Végétaux	Commande de bacs	Réclamations	Prestataires	Agents de déchetteries	Agents de services externes (écoles, mairies, services tech, police)	Services internes Fournitures	Démarchage commercial	Renseignements divers	Collecte du verre Particuliers et pro	Pros	Renseignements sur les déchetteries	Transfert services techniques	SPANC	
MOIS	474	267	195	48	102	63	12	0	47	26	4	25	7	18	1288
ANNEE 2022	5688	3204	2340	576	1224	756	144		564	312	48	300	84	216	15456

- 1 Poste de responsable de service axé sur la gestion de l'administratif et de l'équipe de travail en place notamment les absences de dernière minute afin que le service public soit opérationnel, du budget, des tickets prépayés des professionnels en déchetterie et des liens avec la trésorerie, des appels d'offre, des services de collecte et de bennes ainsi que du SPANC ;

Collecte

Sur la base du règlement de collecte, l'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'applications du service public à disposition des habitants et autres usagers du service. Les principaux objectifs d'un « règlement de collecte » sont :

- Définition et délimitation du service public de collecte des déchets,
- Présentation des modalités du service (tri, bacs, lieux et horaires de présentation...)
- Définition des règles d'utilisation du service de collecte,
- Précision des sanctions en cas de violation des règles,

Autre travail d'ampleur, la rédaction en interne pour le renouvellement de l'appel d'offre avec l'harmonisation des fréquences de collecte.

Ainsi, les centres villes, les lotissements, les hameaux et les HLM doivent être collectés selon la même fréquence sur les 5 communes membres.

Depuis le 1^{er} Septembre 2021 la collecte s'organise sur la base des marchés publics ci-après :

- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, a été confiée à la société OCEAN.
- La collecte des bennes en déchetteries a été confiée à la société OCEAN.
- La collecte des colonnes à verre à la société VIAL.

(1) Service Public D'Assainissement Non Collectif (SPANC)

(2) Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

(3) Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E ou DEEE)

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Au 01/02/2022, la Communauté de Communes

De Petite Camargue compte 5 communes et 27611 habitants.

La CCPC adhère au syndicat de traitement SITOM Sud Gard (SSG).

Au niveau de la gestion des contrats et marchés, il faut préciser que le Syndicat Mixte auquel nous adhérons assure le service de traitement des déchets et assimilés, la gestion des relations avec les éco-organismes ainsi que la réalisation d'études spécifiques pour le compte de la Communauté de Communes.

FILIÈRES DE RECYCLAGE

ORDURES MÉNAGÈRES Valorisation énergétique à l'incinérateur EVOLIA à Nîmes (30)

EMBALLAGES MÉNAGÈRES RECYCLABLES JOURNAUX Tri manuel aux centres de tri et valorisation : PAPREC à Nîmes

EMBALLAGES EN VERRE Valorisation matière à la Verrerie du Languedoc (Vergèze 30)

CARTONS Valorisation matière : Paprec à Nîmes

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX Recyclage avec l'entreprise CHIMIREC à Beaucaire (30)

ENCOMBRANTS Valorisation énergétique à l'incinérateur de Nîmes

DÉCHETS VERTS Broyage Sud Broyage Recyclage à Nîmes

BOIS Recyclage avec l'entreprise Sud Broyage Recyclage à Nîmes

FERRAILLES Recyclage matière Aubord Recyclage (Aubord 30)

GRAVATS Stockage ou recyclage à la carrière CREAVI à Générac

ENCOMBRANT NON INCINÉRABLE Centre d'enfouissement à Bellagarde

MOBILIER Valorisation avec Écomobilier

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE Valorisation avec Éco-Systèmes

Le parc de bacs à ordures ménagères fait l'objet d'un contrat de location-maintenance avec la société ESE.

Le contrat prévoit 2 types de prestations :

- la maintenance (remplacements, changements de volumes, réparations),
- les nouvelles dotations.

Les contenants pour les ordures ménagères

Les quantités louées :

- Au 31 décembre 2022 : **2 710 m³**

Répartition des bacs à ordures ménagères par commune

BAC (en litres)	35	50	80	90	120	140	180	240	340	360	500	660	770	Total
Aimargues	251	219	97	322	1600	123	260	140	91	35	2	412	29	3581
Aubord	114	18	33	349	374	41	112	67	4	8		82	2	1204
Beauvoisin	324	108	132	663	1072	159	268	115	7	19		113	2	2982
Le Cailar	262	74	57	412	452	52	106	73	15	21		112	2	1638
Vauvert	554	395	359	1551	1397	150	327	340	182	180	1	781	27	6244
TOTAL	1505	814	678	3297	4895	525	1073	735	299	263	3	1500	62	15649

Les contenants pour la collecte sélective

Les bacs distribués sont des bacs individuels de 120 litres dans la majorité des cas et des bacs de 50 litres pour les centres anciens.

Les établissements publics (écoles, foyers, maisons de retraite ...) sont dotés de bacs collectifs (660 litres)

Les quantités louées au 31 décembre 2022 : **2 575 m³**.

Répartition des bacs de collecte sélective par commune

BAC (en litres)	35	50	80	90	120	140	180	240	340	360	500	660	TOTAL
Aimargues	136	253	62	611	995	274	446	201	13	43		284	3316
Aubord	24	11	15	101	656	52	177	75	2	7		75	1195
Beauvoisin	68	100	58	333	1341	161	556	146	9	22		75	2869
Le Cailar	53	110	30	135	717	48	232	117	11	22		49	1524
Vauvert	307	610	170	992	1684	198	564	497	130	736	1	705	5994
TOTAL	588	1084	335	2172	5393	733	1975	1036	165	228	1	1188	14898

Les points d'apport volontaire

La collecte du verre est réalisée toutes les deux semaines, afin d'éviter

Le verre, apporté à la Verrerie du Languedoc à Vergèze, est broyé en calcin, il est ainsi réutilisé pour la fabrication de nouvelles bouteilles.

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Planning en annexe :

Les ordures ménagères

Les tournées de collecte des ordures ménagères

Les tournées de collecte sont effectuées par la Société OCEAN sis à Nîmes.

La collecte débute à 5h et se termine vers 12h pour les communes d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin et le Cailar.

La collecte de Vauvert est faite de nuit de 18h à 01h ; à compter du 28 novembre du fait de travaux à l'éco pôle la collecte est passée de jour pour une durée de 6 mois.



Coût de collecte et coût de traitement

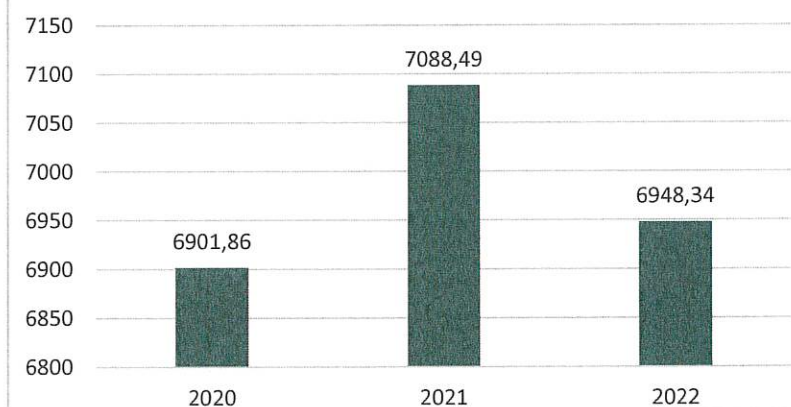
Les tonnages

	OM
2020	6901,86
2021	7088,49
2022	6948,34

2021	7088,49
2022	6948,34
Evolution	-140,15

- 2%

Tonnages ordures Ménagères



On constate que les ordures ménagères diminuent cette année de 140 tonnes, soit 2% par rapport à l'année dernière mais progressent par rapport à 2019.

Lors des séances de caractérisations de nos ordures ménagères il a été constaté qu'un gisement potentiel de détournement des ordures ménagères pouvait être réalisé au bénéfice du tri. En effet, il restait encore dans les déchets de la poubelle verte des films plastiques, pots de yaourt qui doivent se retrouver dans le bac bleu, et nous avons donc communiqué dans ce sens.

Rappel des objectifs réglementaire du Plan National de Prévention des Déchets :

- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques
- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés → 5866.58 tonnes en 2030.
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge → 676.42 tonnes en 2025.

→ **Les objectifs à atteindre d'ici 2030 par rapport aux tonnages de 2020.**

La collecte sélective

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE



La collecte sélective a lieu une fois par semaine.

Son fonctionnement est le suivant : l'entreprise de collecte a pour consigne de contrôler les bacs et d'étiqueter un autocollant « erreur de tri » en cas de déchets indésirables. Les noms et adresses figurant sur le bac sont relevés sur une fiche remise à la communauté de communes après la collecte.

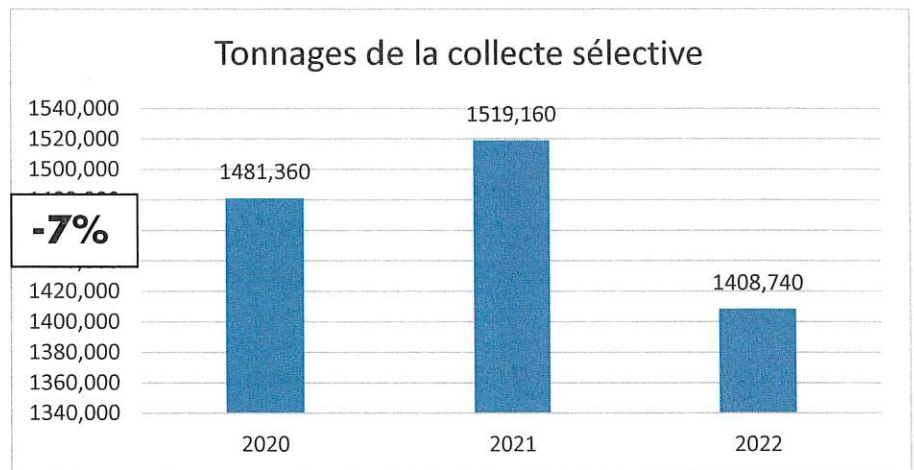
Il est à noter que les bacs « pollués » ne doivent pas être collectés. L'Ambassadeur du Tri prend alors rendez-vous avec les personnes concernées afin de leur expliquer le « geste du tri »

A noter une baisse de plus de 100 kg du tri sélectif, pouvant s'expliquer par l'interdiction des sacs opaques au centre de tri.

Les tonnages de la collecte sélective

	CS
2020	1481,36
2021	1519,16
2022	1408,74

2021	1519,16
2022	1408,74
Evolution	-110,42



Evolution des tonnages

	2020	2021	2022	MOYENNE 2022 Par habitants	EVOLUTION 2020-2022
Ordures ménagères	6901.86	7088.49	6948.34	251.60	46.48
Tri sélectif	1481.36	1519.16	1408.74	53.63	- 72.62
Verres	898.20	998.54	939.74	34.03	41.54
% REFUS (hors verre)	14.11	11.11	9.68		

La sensibilisation au tri sélectif dans les habitats verticaux

Les habitats verticaux concernés sont majoritairement répartis sur la commune de Vauvert 18 bâtiments pour 1217 foyers.

Durant l'année 2022 le service a aidé techniquement et financièrement une station de compostage (compostage partagé en pied d'immeuble) et un nombre de résidences équipées. Le retour sur le fonctionnement des installations est satisfaisant.

Refus de tri

Les erreurs de tri, au niveau des habitats verticaux, s'avèrent fréquents, notamment pour les sacs opaques qui restent encore nombreux dans le bac bleu et qui pourtant contiennent du tri sélectif.

Communication

Au niveau du ramassage des encombrants, la collecte ne se fait plus de façon systématique au niveau des habitats verticaux. En effet, pour des raisons d'équité de traitement, il a été mis en œuvre le même mode opératoire que pour les résidences individuelles à savoir, inscription obligatoire auprès du service, pour prise de rendez-vous.

Des campagnes de sensibilisation en porte à porte ont été faites avec la distribution d'un guide uniquement dédié aux habitats verticaux. Les bailleurs ont relayé cette information par SMS et en accompagnement des quittances de loyer.

Le service est régulièrement sollicité par les résidents des cinq communes pour divers dysfonctionnement, (bacs non rentrés, encombrants déposés sur la chaussée sans prise de rendez-vous, sacs poubelles à même le sol,) qui peuvent représenter un danger pour la population et développer des problèmes.

Des communications régulières rappelant les différentes procédures sont alors distribuées dans les boîtes aux lettres. Une prise de contact avec les personnes concernées est également mise en place afin de pallier ces problèmes et de responsabiliser les résidents.

Dès lors que les usagers ne respectent pas les consignes, des actions de communication sont réalisées en présence de la police municipale ou intercommunale, d'un élu et d'un agent du service afin de trouver des solutions pérennes.

Le rôle et les interventions des ambassadeurs de tri

Cette fonction implique un travail de terrain conséquent et assidu des ambassadeurs de tri, auprès de la population des cinq communes. Il est effectué de la façon suivante :

→ Les réclamations

Les réclamations sont traitées par l'ambassadrice de tri. Les réclamations concernent les oublis de collecte, les bacs mal positionnés et/ou inaccessibles, les problèmes de stationnement qui gênent le passage des camions de collecte, les soucis d'élagage des arbres, autant de points à régler qui sont transmis au service par appel téléphoniques des particuliers et les demandes des Mairies.

Les listes de réclamations sont, par la suite, mémorisées informatiquement qui permet de voir l'aboutissement des interventions, l'évolution des dif ainsi les corriger.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
 Reçu en préfecture le 30/06/2023
 Publié le 30/06/2023
 ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE

Les ambassadeurs travaillent sur la sensibilisation au sein des écoles, des habitats verticaux, autour de la gestion des refus de tri et de la gestion des réclamations en porte à porte. La proximité avec les usagers s'avère efficace. Afin d'optimiser ces résultats, le service est également intervenu dans certaines communes (auprès des agents d'entretien) et au sein des comités de quartiers afin de sensibiliser et de répondre aux questionnements des agents et des usagers.



→ Les refus de tri

Après la collecte du tri sélectif sur les cinq communes, le prestataire de service transmet au service la liste des bacs refusés, avec adresses et motifs, afin que les ambassadeurs puissent intervenir.

Les bacs sont identifiés « bac refusé ».

L'ambassadrice effectue un passage chez toutes personnes concernées, afin une rencontre avec le propriétaire ou le dépôt de la communication sur les consignes de tri.

Chaque équipage de collecte est formé régulièrement sur les consignes de tri et sur les diverses communications possibles envers l'utilisateur.

Cette intervention permet également de repérer les bacs déficients et de faire le nécessaire pour les changer en s'assurant ainsi, du bon fonctionnement de la collecte.

Nombres de demandes / interventions par communes (Refus de tri, réclamations, arrêtés, divers)

Aimargues	Aubord	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert
824	237	648	282	964

→ Les caractérisations

Les ambassadrices, accompagnées des agents de collecte de la société, se rendent aussi au centre de tri Valréna Nîmes afin de vérifier la qualité du tri. Un échantillon de camion de collecte sélective est mis de côté et un tri manuel est fait sur place.

Des ratios par déchets sont calculés.

Ces caractérisations permettent d'apprécier la qualité du tri et de pouvoir réaliser des communications plus précises.



En 2022, près de 12 caractérisations ont été menées auxquelles les agents de collecte ont participé.

→ La sensibilisation au tri sélectif dans les écoles

Les animations auprès des enfants des écoles de la Communauté de Communes de Petite Camargue, sont un axe important du service gestion des déchets. Ces activités sont suivies assidûment par les élèves qui coopèrent avec joie et intérêt.

- Ce sont, à ce jour, les écoles et les centres de loisirs qui sont en place des interventions. Cela s'intègre dans les programmes durable et notamment les déchets sont inclus.
- D'autres partenariats sont mis en place tel que « nettoyons notre environnement » avec le collège de Vauvert.

Le service environnement intervient sur le tri sélectif, au sein des écoles de la Communauté de Communes.

L'intervention dure 1h30 et s'appuie sur les supports pédagogiques. Elle concerne les élèves du cycle 2 et 3

En 2022, nos ambassadrices du tri ont pu réaliser les interventions suivantes :

6ème du collège de Gallargues (6 classes)

6ème du collège de Vauvert (7 classes)

MFR (1 classe)

Personnels CCPC (2 interventions)

Primaires (45 classes)

Maternelles et primaires (46 classes)

Soit au total 107 animations en 2022.

Toutes les classes de CM2 ont visité le centre de tri VALRENA sur Nîmes soit 15 classes



Autres actions de sensibilisation au tri,

- Mise en place de conteneurs customisés dans les équipements sportifs des communes membres.



La sensibilisation au tri sélectif dans les cantines de la CCPC

Tous les agents travaillant à la restauration scolaire ont participé à une intervention pour le tri des déchets à la cantine.

Des chevalets expliquant les consignes ont été réalisés et mis sur toutes les tables afin de rappeler ce geste du tri aux enfants.





LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les colonnes à verre

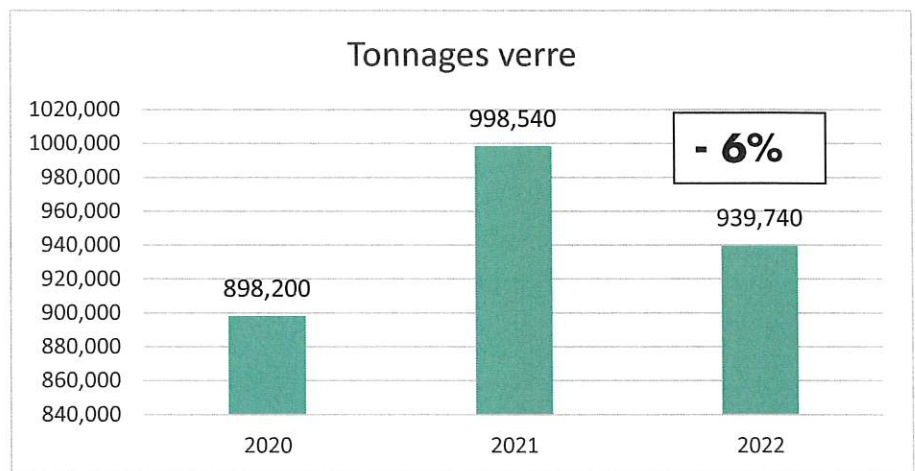
Les quantités de verre collectées par colonne nous sont fournies mensuellement grâce à la pesée embarquée par la société de collecte VIAL.

Les filières de traitement fournissent un récapitulatif mensuel qui permet de contrôler l'adéquation entre les quantités collectées et apportées effectivement en filières par VIAL.

TONNAGE VERRES

	Verre
2020	898,20
2021	998,54
2022	939,74

2021	998,54
2022	939,74
Evolution	-58,80



Les colonnes à vêtements

La Société le Relai est en charge de la collecte et du traitement de textiles pour la Communauté de Communes de petite Camargue.

La CCPC gère uniquement les colonnes installées dans les 4 déchetteries intercommunales ; celles sur le domaine public sont à la charge des mairies.

La non-régularité des enlèvements et l'absence de statistiques ne nous permet pas de donner un tonnage.

LES DÉCHETTERIES

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE



Les déchetteries sont au nombre de quatre sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Aimargues
- Beauvoisin
- Le Cailar
- Vauvert

La commune de Générac, par convention, est autorisée à utiliser la déchetterie de Beauvoisin. Cette convention permet le remboursement de la commune à la CCPC.

Les horaires d'ouverture

Déchetteries	Jours et heures d'ouvertures	Matériaux acceptés
Déchetterie Aimargues	Mardi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques Huile – Piles Batterie – Végétaux – Verres- D3E – Placoplatre – Déchets Ameublement et Equipement
Déchetterie Beauvoisin	Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques Huile – Piles Batterie – Végétaux - Verres -D3E - Placoplatre
Déchetterie Le Cailar	Mardi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques - Huile – Piles Batterie - Végétaux- Verres-D3E – Placoplatre - Déchets Ameublement et Equipement
Déchetterie Vauvert	Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques – Huile – Piles Batterie - Végétaux- Verres-D3E – Placoplatre - - Déchets Ameublement et Equipement

L'ouverture hebdomadaire des déchetteries correspond à 42 heures sur les sites de Beauvoisin et de Vauvert et 35 heures sur les sites d'Aimargues et Le Cailar. Elles sont fermées les dimanches et jours fériés.

En 2022, elles sont ouvertes uniquement les matins du 15 juin au 15 septembre de 7h00 à 14h00 selon les mêmes jours que ci-dessus.

Conditions d'accès aux déchetteries

- ✓ Les résidents des cinq communes de la CCPC peuvent utiliser les déchetteries gratuitement.
- ✓ Une carte d'accès, numérotée, leur est délivrée par le gardien sous présentation d'un justificatif de domicile.
- ✓ Pas de limitation à l'accès des particuliers en déchetteries, tant sur la quantité des dépôts que sur la fréquence.

- ✓ Les résidents de la commune de Générac peuvent également utiliser les déchetteries.
- ✓ L'accès aux professionnels est payant depuis le 1^{er} Janvier 2025.



Les déchetteries proposent

Le tri des encombrants, séparés en deux bennes bien distinctes :

- Incinérables : Orientés vers l'incinérateur.
- Non Incinérables : Orientés vers le centre d'enfouissement de Bellegarde.
- Les Déchets Ameublements et D'Equipements sont orientés sur les déchetteries (Aimargues, Le Cailar et Vauvert) : et dirigés ensuite vers les filières de revalorisation.

Le stockage des déchets dangereux des ménages (DDM ou DMS) :

- Ces derniers sont entreposés soit, dans un local au sous-sol des déchetteries, soit dans un conteneur maritime, et sont traités par les diverses filières du SITOM SUD GARD.

Les DEEE

Les DEEE ou D3E, (Equipements Électriques et Électroniques des ménages) sont triés en quatre catégories bien distinctes, et stockés dans un conteneur maritime.

- Gros électro-ménagers froid (frigidaires, congélateurs)
- Gros électro-ménagers hors froid (cuisinières, lave-linge...)
- Petits appareils (séchoir, grille-pain, outils électriques...)
- Écrans, moniteurs (ordinateurs, télévisions, imprimantes...)



Coût de collecte et coût de traitement MAIS recettes

Récapitulatif DEEE 2022

	Aimargues	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert	Total
Janvier	30	258	94	261	643
Février	50	282	119	307	758
Mars	65	262	105	322	754
Avril	70	311	83	245	709
Mai	50	442	83	223	798
Juin	26	281	85	153	545
Juillet	69	266	91	239	665
Août	64	300	98	155	617
Septembre	72	308	93	160	633
Octobre	85	264	102	212	663
Novembre	51	235	92	106	484
Décembre	23	308	91	121	543
Total	655	3517	1136	2504	7812

Collecte des Déchets Equipements et d'Ameublement

Les bennes couvertes de 30m³ Eco-Mobilier installées sur les déchèteries d' Aimargues, Le Cailar et Vauvert sont très exploitées.

Les résidents apprécient l'idée de recyclage des meubles jetés. En effet, cette benne se doit de réceptionner l'intégralité du mobilier des ménages à savoir : les canapés, chaises, fauteuils, la literie y compris les matelas, les meubles de rangement, les meubles de cuisine et toutes les parties d'assemblage des meubles.

Beauvoisin ne bénéficie pas encore de cette nouvelle filière par manque de place.

Le programme Eco-Mobilier a pour objectif de valoriser les meubles usagés (taux de revalorisation de 80 % environ), ainsi la récupération de ces matériaux c'est autant de tonnages d'encombrant qui ne seront pas incinérés.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE



Coût de collecte et coût de traitement MAIS recettes

Aimargues 41T400 – Le Cailar 101T370 – Vauvert 152T200

Les Déchets Dangereux des Ménages sont des déchets non biodégradables, toxiques ou dangereux en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Il s'agit souvent de produits de bricolage ou de jardinage qui doivent être traités dans des filières adaptées et contrôlées. (peintures, solvants, aérosols, phytho, ampoules, néons, piles....)

DDM 2022	Poid annuel en T	Coût annuel de transport TTC	Coût annuel de traitement TTC	Totaux
Aimargues	5,53	784,85 €	1 510,48 €	2 295,33 €
Beauvoisin	7,78	1 491,30 €	1 428,83 €	2 920,13 €
Le Cailar	3,73	392,52 €	673,52 €	1 066,04 €
Vauvert	15,29	1 583,88 €	7 355,17 €	8 939,05 €
Total	32,33	4 252,55 €	10 968,00 €	15 220,55 €

Tableaux des fréquentations par déchetterie, par mois et par flux

Aimargues 2022	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
encombrants	5	12	25	11	5	1	15	17	14	10	9	13	137
huiles	0	3	5	1	1	0	1	6	2	0	1	0	20
piles batterie	0	3	0	1	0	4	1	4	6	0	2	0	21
vegetaux	321	340	554	499	430	362	480	459	786	1278	505	328	6342
bois	85	108	182	155	145	139	143	154	272	237	125	71	1816
mobilier	34	24	70	46	29	8	11	9	16	27	1	8	283
fer	59	75	137	119	81	75	123	121	166	191	105	62	1314
gravats	45	79	187	127	69	51	109	92	94	197	11	49	1110
verre	22	19	35	26	40	34	71	47	78	67	17	23	479
cartons	71	91	197	143	101	73	129	120	134	161	115	89	1424
d3e	30	50	65	70	50	26	69	64	72	85	51	11	643
ddm	13	16	65	24	10	16	34	29	22	21	5	11	266
placo	9	14	13	21	8	9	24	22	26	18	14	234	412
incinérable	216	298	496	449	325	211	339	335	560	686	335	741	4991
total	910	1132	2031	1692	1294	1009	1549	1479	2248	2978	1296	1640	19258

Nombres de visites 2022	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
	610	1070	2292	1040	988	648	853	1658	1666	1966	1876	741	15408

nombres de visites 2021	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
	590	604	883	1196	869	744	681	613	921	1598	738	364	9801

nombres de visites 2020	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
	650	954	401	219	1192	1094	529	663	794	1045	828	423	8792



Beauvoisin 2022	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sep	septembre	octobre	novembre	decembre	total
encombrants	227	225	235	231	280	214	293	181		50	8	22	14	281
huiles	12	16	30	27	19	15	45	23						
piles batterie	6	6	19	7	11	12	19	12		2	5	6	17	122
vegetaux	1291	1435	1897	2069	2420	1779	1444	1707	2003	2549	1935	1197		21726
bois	568	688	778	904	924	703	577	660	683	782	444	465		8176
papiers	3	1	3	0	0	9	0	0	0	0	0	0	3	19
fer	492	573	739	814	965	596	535	599	560	606	366	455		7300
gravats	366	423	573	700	692	465	406	313	355	384	261	264		5202
verre	91	101	109	163	157	159	248	165	140	110	97	115		1655
cartons	721	751	801	926	1041	860	800	800	677	762	600	828		9567
d3e	258	282	262	311	442	281	266	300	308	264	235	308		3517
ddm	23	31	34	60	64	48	138	67	85	60	49	34		693
placo	90	80	115	88	95	83	137	54	72	61	48	150		1073
incinerable	1480	1666	1926	2532	2045	1835	1659	1654	1414	1569	1220	1364		20364
total	5628	6278	7521	8832	9155	7059	6567	6535	6576	7321	5408	5361		82241

	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	decembre	total
Nombres total de visites 2022	3809	3732	4477	4418	4890	4142	3749	3732	3912	4136	4420	3359	48 776
Nombres total de visites 2021	3885	2858	4077	4391	3555	3437	2985	3168	3663	3940	3139	2941	42039
Nombres total de visites 2020	2209	2441	1746	339	2586	3240	3342	3379	3497	3969	3789	2417	32 954

LE CAILAR 2022	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	novembre	decembre	total
encombrants	73	56	82	73	70	52	66	46	67	83	52	61	781
huiles	4	3	9	10	6	9	15	17	15	15	12	12	127
piles batterie	13	41	4	10	16	11	12	30	23	23	10	9	202
vegetaux	247	305	395	379	404	362	389	381	480	541	378	315	4576
bois	147	135	157	181	161	151	158	140	154	151	130	126	1791
ecomob	63	59	65	68	53	51	49	67	63	63	56	52	709
fer	168	138	187	172	153	148	144	136	160	153	125	142	1826
gravats	118	107	147	134	134	124	125	95	125	130	103	86	1428
verre	65	73	83	90	86	105	90	104	83	88	66	81	1014
cartons	202	207	223	220	216	220	229	190	202	184	150	208	2451
d3e	94	119	105	83	83	85	91	98	93	102	92	91	1136
ddm	23	17	36	29	15	17	16	26	28	17	17	17	258
placo	36	62	37	31	35	29	29	21	25	38	34	27	404
incinerable	475	466	615	623	577	557	518	515	561	532	433	505	6377
total	1728	1788	2145	2103	2009	1921	1931	1866	2079	2120	1658	1732	23080

Nombres de visites 2022	937	973	1180	1168	1930	2052	2204	2020	2468	2443	1950	984	20309
Nombres de visites 2021	731	907	1189	1249	1019	1135	1065	917	917	1036	1042	871	12078
Nombres de visites 2020	Fermeture pour réhabilitation												

Vauvert 2022	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	decembre	total
encombrants	224	212	259	256	207	166	195	144	192	199	192	122	2256
huiles	21	23	37	18	21	10	17	16	15	15	15	15	151
piles batterie	4	3	12	1	2	2	3	3	3	3	3	3	30
vegetaux	833	909	1179	1230	1396	1074	1006	920	1108	1388	980	581	12004
bois	418	557	607	501	579	429	436	329	302	347	294	204	5003
eco	182	188	222	175	225	118	135	100	127	131	181	93	1877
fer	419	542	555	470	486	309	329	260	237	280	204	174	4265
gravats	388	476	569	569	548	347	304	211	260	375	204	175	4426
verre	121	136	201	166	182	117	119	133	97	122	69	71	1534
cartons	583	588	630	507	640	483	520	405	341	423	315	310	5745
d3e	261	307	322	245	223	153	239	155	160	212	106	121	2504
ddm	80	106	153	78	73	58	38	41	26	39	21	24	737
placo	61	109	93	57	66	49	52	28	32	39	44	39	669
incinerable	1334	1518	1549	1509	1749	1293	1284	1144	1056	1163	853	864	15316
total	4929	5674	6388	5782	6397	4608	4677	3892	3937	4717	3398	2796	57195
nombre de visites 2022	4929	5674	3016	2923	3266	2547	2454	1989	2317	2834	2039	1982	36970
Nombres de Visites 2021	2267	2665	3589	3338	3309	3173	2859	2628	2975	3271	2835	2419	35328
Nombre de visites 2020	2029	3039	1542	242	2818	2952	3143	2940	2999	3325	2928	1865	29822

Les professionnels en déchetterie

La gestion des déchets des professionnels se fait sans distinction avec celle des déchets des ménages.

Les déchets des professionnels sont estimés à ¼ des apports en déchetteries.

Ils pèsent sur les coûts de gestion des sites.

Facturation

Une carte d'accès est distribuée par le Service sur présentation d'un justificatif comportant le nom de l'entreprise, son numéro d'inscription à la chambre des Métiers ou à la chambre commerce et d'industrie, ainsi qu'un justificatif de domicile.

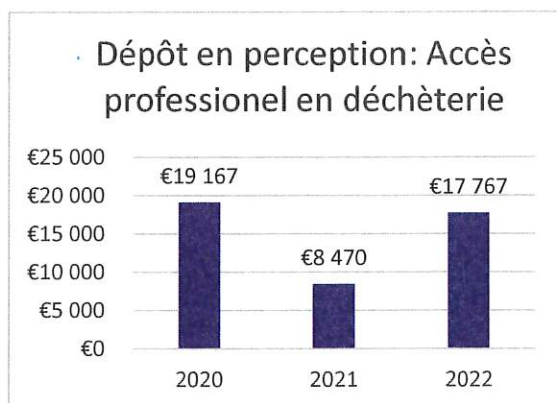
Les professionnels doivent créditer leur carte.

Lors de leur passage sur le site de la déchetterie, les agents enregistrent le dépôt qui est déduit de la carte.

Tarifs

Recettes pour les dépôts professionnels 2022

2020	19 167 €
2021	8 470 €
2022	17 767 €
Evolution	9 297 €



TONNAGES DECHETERIES

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023



ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE

Tonnages 2022

Aimargues	2022
Gravats	769,00
Ferraille	86,62
Bois	269,92
Placo	64,86
Incinerable	438,74
Non incinérable	344,71
Carton	64,92
Végétaux	696,18

Le Cailar	2022
Gravats	1460,56
Ferraille	78,38
Bois	312,37
Placo	134,98
Incinerable	455,06
Non incinérable	419,46
Carton	64,90
Végétaux	609,58

Beauvoisin	2022
Gravats	1576,04
Ferraille	126,82
Bois	550,72
Placo	153,86
Incinerable	574,47
Non incinérable	310,08
Carton	93,08
Végétaux	1456,18

Vauvert	2022
Gravats	1648,40
Ferraille	102,04
Bois	399,08
Placo	109,46
Incinerable	660,68
Non incinérable	212,82
Carton	76,82
Végétaux	920,92



Coût de collecte et coût de traitement MAIS recettes pour le fer et le carton

	CCPC		
	2021	2022	Evolution
Gravats	5901,76	5454,00	-447,76
Ferraille	505,58	393,86	-111,72
Bois	1595,06	1532,09	-62,97
Placo	574,91	463,16	-111,75
Incinerable	2274,85	2128,95	-145,90
Non incinérable	1466,32	1287,07	-179,25
Carton	299,64	299,72	0,08
Végétaux	3579,39	3682,86	103,47

16 197,51 | 15241,71



Ramassage des encombrants et des déchets verts en

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 030-243000593-20230627-DL2023_06_81-DE



Fonctionnement

Le service fonctionne essentiellement sur rendez-vous, un jour est attribué à chacune des communes.

Les semaines paires du calendrier sont réservées aux encombrants, les semaines impaires du calendrier sont réservées aux végétaux.

Les usagers doivent téléphoner au préalable, ou, envoyer la demande par mail, afin de convenir d'un rendez-vous et de prendre note des diverses consignes mises en place par le service. Un conditionnement est demandé pour les végétaux, les branches liées entre elles en fagots d'1,40m environ, les herbes enfermées en sacs réutilisables ou bacs à vider. Au niveau des encombrants, seulement les « monstres » (tous ce qui n'entre pas dans une véhicule) sont collectés à raison de 3 par passage.

Les déchets doivent être sortis la veille au soir afin de laisser les communes propres. Les horaires des agents s'effectuent uniquement en matinée de 7h à 14h.

Les immeubles ou quartiers d'habitats sociaux

Le planning par commune est le suivant :

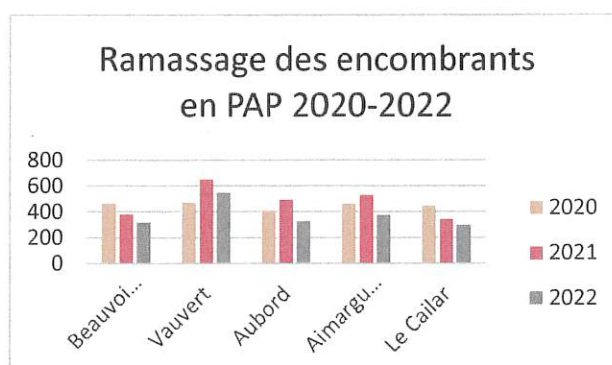
	Encombrants semaines paires	Déchets verts semaines impaires
Lundi	Beauvoisin/Gallician / Franquevaux/	Beauvoisin/ Gallician / Franquevaux/
Mardi	Vauvert	Vauvert
Mercredi	Aubord	Aubord
Jeudi	Aimargues	Aimargues
Vendredi	Le Cailar / Montcalm / Sylvéreal	Le Cailar / Montcalm / Sylvéreal/

Ramassage des encombrants et végétaux en porte à porte (nombres d'inscrits) (Sont comptabilisés **uniquement ceux qui prennent RDV**)

Tableau Comparatif 2020/2022

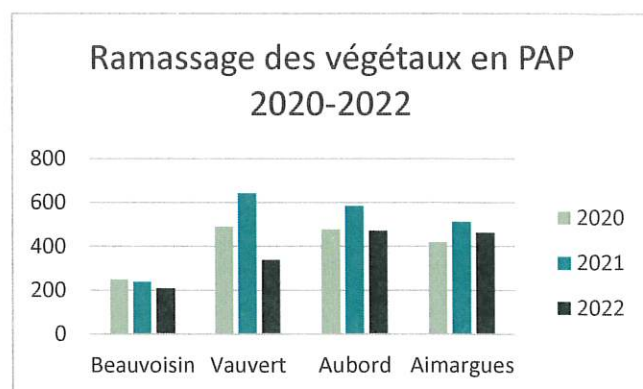
Les encombrants :

RDV Encombrants	2020	2021	2022
Beauvoisin	467	382	319
Vauvert	474	652	547 + HLM
Aubord	410	497	327
Aimargues	465	531	376
Le Cailar	448	346	298
Total RDV	2264	2408	1867



Les végétaux :

RDV Végétaux	2020	2021	2022
Beauvoisin	251	240	210
Vauvert	492	642	639
Aubord	479	585	472
Aimargues	421	513	463
Le Cailar	396	309	284
Total RDV	2039	2289	2068



Seuls les objets volumineux qui n'entrent pas dans une voiture sont acceptés. Une exception peut être faite pour les personnes âgées, en situation de handicap ou non véhiculées.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Petite Camargue fonctionne sous le mode de la gestion déléguée.

Le service déchetterie est géré en semi régie. (Haut de quai régie, bas de quai délégué)

En effet, les rotations des bennes sont effectuées par un prestataire ; le reste du service est assuré en interne.

Le service de collecte des encombrants et des déchets verts en porte à porte est réalisé en régie.

Le financement du service est assuré par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), les subventions (ADEME, Région...), les soutiens relatifs au Tri sélectif et la revente de certains matériaux, le budget général de la Communauté de Communes.

Les dépenses comprennent la collecte, le tri et le conditionnement des emballages, des Journaux, magazines, du verre ; la location-maintenance des bacs, la communication, les frais relatifs aux véhicules, le personnel.

Population 2022 : 27611 habitants		
Dépenses	Recettes	Bilan
5 082 567.31	4 500 164.86	- 582 402.45
184,07 € / Habitant	162.98 € / Habitant	21.09 € / Habitant

Rappel :

Population 2021 : 27391 habitants		
Dépenses	Recettes	Bilan
5 189 880.77	4 517 763.43	- 672 117.34
189,47 € / Habitant	164.94 € / Habitant	24.54 € / Habitant

Pour conclure

En 2022, une étude des enjeux réglementaires et opérationnels du service a été conduite.

Le ratio de production et le coût à l'habitant des ordures est correct et cohérent ; il reste des déchets encore détournables, notamment avec la mise en place du tri à la source des bio-déchets à fin 2023.

Au niveau du personnel, le rapport fait état d'un faible taux d'absentéisme et d'une bonne relation entre les agents.

Il pointe néanmoins un manque de moyens humains d'une part pour la prévention mais également dans les fonctions support en lien avec les futures orientations.

Il propose une analyse fine technico-économique des différents scénarios proposés ainsi qu'une synthèse comparative.

Il a été utile pour aboutir à un plan d'actions et un calendrier de réorganisation du service gestion des déchets.

Tous les indicateurs quantitatifs montrent une diminution des tonnages sur tous les segments.

Cette tendance devra être confirmée les autres années pour servir de points d'appui à l'évolution du service.

Perspectives 2023

Lancement du nouveau marché de collecte ; Il doit être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2024.

Les Points d'Apport volontaires (PAV) « verre » doivent être modernisés via un plan pluriannuel d'investissement.

Le plan pluriannuel prévoit l'achat et l'implantation de nouvelles colonnes à verre, qui seront vecteurs de communication.

De nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

La REP Bâtiment concerne tous les produits et matériaux, y compris les revêtements de murs, sols et plafonds, qui sont destinés à être incorporés, installés ou assemblés de façon permanente dans un bâtiment ou utilisés pour les aménagements.

Les déchets issus de la REP jouets et articles de sports lors de son déploiement, rejoindront les déchets de la REP ameublement.

La sortie des biodéchets

La CCPC va déployer les composteurs individuels partout où cela est possible.

Afin d'anticiper la sortie des bio déchets en 2024, un de nos agents, a fait une formation de guide composteur.

Le remplacement des bacs de tri par des bacs au couvercle jaune

A la demande de l'Eco Organisme pour l'harmonisation des couvercles jaunes, leur déploiement s'effectuera au fur et à mesure des demandes de remplacements ou lors des nouvelles dotations.

La modernisation des déchetteries

Dans l'objectif d'amélioration et de modernisation des sites, l'accès des usagers se fera au moyen d'une carte magnétique.

Acquisition d'équipement afin d'écraser les déchets des bennes de déchetteries et de limiter le nombre de rotations pour réduire les coûts de transport.

La Mise à jour des divers règlements